



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 007-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.18

Déposée le : 22.02.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Bühler (Liebefeld, Les Verts) (porte-parole)
Imboden (Bern, Les Verts)
Vanoni (Zollikofen, Les Verts)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Encourager l'économie circulaire dans tous les domaines du canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de créer les bases légales ou – si nécessaire – les bases constitutionnelles requises et les projets de mise en œuvre correspondants, afin de pouvoir concrétiser les points suivants :

1. Le canton et les communes créent des conditions-cadres favorables ainsi que des incitations afin de favoriser une consommation respectueuse des ressources.
2. Le canton et les communes orientent leurs activités selon les principes de réduction, de réutilisation et de revalorisation des déchets. Dans la mesure où cela est écologiquement judicieux et économiquement supportable, ils encouragent le bouclage du cycle des matières.
3. Le canton et les communes collectent des données sur les fuites de substances étrangères dans l'environnement. Ils prennent des mesures pour réduire l'apport et la concentration de substances étrangères en fonction de leur impact potentiel sur l'environnement et de leur viabilité économique.

Développement :

La surexploitation des ressources que sont la terre, l'eau, la biomasse et les matières premières telles que les métaux, les minéraux et les combustibles augmente le risque de répercussions négatives sur l'environnement, la santé humaine et le système économique. Il en résulte par exemple des émissions de gaz à effet de serre, une perte de biodiversité et une dégradation des écosystèmes, des pénuries d'eau, etc. La Suisse¹ mais aussi le canton de Berne ont une

¹ Magazine «l'environnement» 4/2019 – Rien ne se perd

consommation élevée de ressources par personne, surtout dans les domaines de l'alimentation, de l'habitat et de la mobilité. Une économie circulaire efficace doit contrecarrer ce phénomène en réduisant l'utilisation de matériaux et d'énergie tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de création de valeur. Cela permet d'éviter les déchets et de maintenir les marchandises et les substances dans le circuit en optimisant leur durée de vie et d'utilisation et en les recyclant pour obtenir des matières premières secondaires qui soient de la meilleure qualité possible. Les ressources et bases naturelles de la vie dans le canton de Berne et dans le monde entier sont ainsi préservées.

Conformément à l'article 31, alinéa 2 de la Constitution cantonale (ConstC), les bases naturelles de la vie ne peuvent être mises à contribution que dans la mesure où leur durabilité reste garantie. Le canton de Berne et les communes doivent donc jeter les bases permettant de boucler les cycles de matières et de ménager les matières premières, les matériaux et les autres biens.

Une approche globale allant de l'extraction des matières premières aux déchets en passant par la production et la consommation a non seulement des répercussions écologiques, mais aussi des effets positifs sur le site économique du canton de Berne, en encourageant davantage les innovations et les initiatives privées, par exemple dans le domaine du développement de technologies respectueuses du climat et de l'environnement. En outre, l'utilisation de matières premières secondaires assure au canton de Berne une meilleure capacité pour faire face aux fluctuations des prix des matières premières et aux crises internationales.

Destinataires

– Grand Conseil